

## Analyse économique de la sécurité privée :

### COMMENT MESURER L'IMPACT DES MESURES PROPOSÉES PAR LE **GES** ?

La filière de la sécurité privée semble connue : profession réglementée, carte professionnelle pour les agents, 11.500 entreprises (dont 8.500 autoentrepreneurs), 180.000 agents, etc.

Pourtant, ses données fondamentales, notamment économiques, sont totalement ignorées et méconnues des acteurs, notamment publics, qui ont la charge d'en définir la régulation. **Aux arguments politiques, le GES souhaite ramener la lumière sur l'économie réelle de la sécurité privée. Avec toujours la même optique : l'Etat veut-il voir la sécurité privée s'effondrer à la veille des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ?**

Cette étude vise à rétablir une image réelle, concrète, étayée du secteur économique de la sécurité privée, et donc de ses failles. Il s'agit d'un secteur en atomisation et déstructuration constante et croissante, au rebours des attentes que les pouvoirs publics placent en lui.

#### **Pour ces raisons, le GES demande aux pouvoirs publics et aux Parlementaires :**

- L'instauration d'une garantie financière obligatoire pour les entreprises de sécurité privée
- La limitation de la sous-traitance à un rang et à un taux fixé par décret, aux alentours de 20%, moyennant des exceptions sectorielles.

Ces mesures, déjà validées par une analyse juridique, sont également étayés économiquement par un diagnostic de la situation actuelle (1) et par une étude d'impact (2).

## Sources utilisées :

- *Enquête annuelle de la branche Prévention-Sécurité, réalisée par Xerfi/I+C, pour l'Observatoire des Métiers de la Sécurité Privée ;*
- *Enquête de l'INSEE, « Le secteur de la sécurité », réalisée pour le ministère de l'Intérieur / Délégation aux coopérations de sécurité, juin 2018 ;*
- *Données Infogreffe pour les créations et radiations d'entreprises ;*
- *Données verif.com pour les défaillances d'entreprises ;*
- *Données de la Confédération européenne des services de sécurité (CoESS).*
- *En Toute Sécurité, Panorama économique de la sécurité en France - Atlas 2020.*

# 1 Le diagnostic

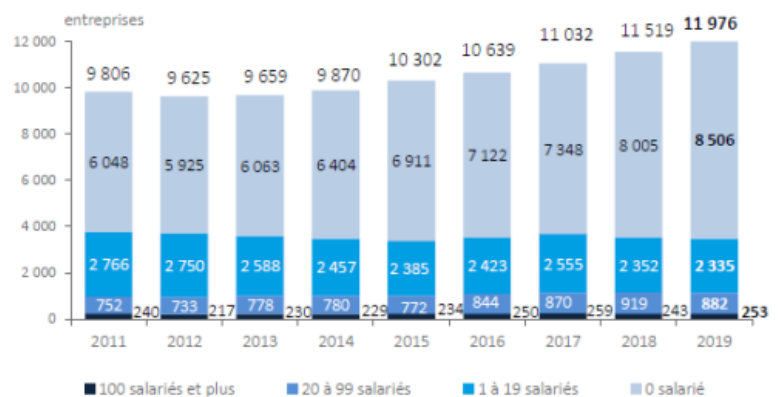
Le secteur de la sécurité privée compte près de 3.500 entreprises et 8.500 entreprises à 0 salariés.

Nombre d'entreprises de la profession

Strates d'effectifs salariés	Nombre d'entreprises	Répartition en %
2.000 salariés et plus	12	2 %
500 à 1.999 salariés	30	
100 à 499 salariés	211	
20 à 99 salariés	882	7,5 %
1 à 19 salariés	2 335	19,5 %
<b>Sous total</b>	<b>3 470</b>	<b>29 %</b>
0 salarié	8 506	71 %
<b>Total</b>	<b>11 976</b>	<b>100 %</b>

Source INSEE

Evolution des entreprises de la profession



Source INSEE

La croissance du secteur est due aux auto-entrepreneurs et sa concentration est loin d'être un risque réelle, avec 2.335 entreprises de moins de 20 salariés et 882 entreprises entre 20 et 100 salariés.

**La performance économique des entreprises de sécurité est en réduction constante.**

	2016	2017	2018
<b>Sociétés bénéficiaires</b>	70%	68%	61%
<b>Sociétés à l'équilibre</b>	11%	11%	15%
<b>Sociétés en perte</b>	11%	10%	13%
<b>Sociétés en faillite</b>	8%	11%	11%

En Toute Sécurité, Panorama économique de la sécurité en France - Atlas 2020, p.158.

Si la tendance de ces dernières années se poursuit, alors le secteur retombera dans un état économique identique à celui qui existait lors de la création du CNAPS, paradoxe alors que celui-ci devait permettre au secteur de retrouver une bonne santé économique. Paradoxe également que de dire que l'instauration d'une garantie financière ou qu'une limitation de la sous-traitance déstructurerait le marché de la sécurité privée : il est déjà déstructuré, du fait même de l'absence de régulation.

En France, le **taux de radiation des entreprises de sécurité privée dépasse les 100%** (données Infogreffe), alors qu'il s'établit, en 2020, à 61,96% pour l'ensemble des autres secteurs économiques, soit près de deux fois moins que celui de notre secteur d'activité.

Code NAF 80			
Années	Radiations	Créations	Turnover
2012	852	594	143,43
2013	816	580	140,69
2014	764	716	106,70
2015	716	735	97,41
2016	660	820	80,49
2017	641	566	113,25
2018	601	563	106,75
2019	672	559	120,21
2020	657	629	104,45

A titre de comparaison, le nombre de création d'agences d'intérim, dans un secteur près de 20 milliards d'euros de chiffre d'affaires, est à la fois bien moindre annuellement, tout en s'accroissant néanmoins.

Années	Créations d'agences d'intérim
2012	182
2013	193
2014	250
2015	222
2016	250
2017	276
2018	226
2019	282

La radiation pouvant survenir tardivement, **c'est également le taux de défaillance des entreprises qui doit servir de critères d'analyse du secteur : il montre une détérioration forte de la structure économique de la sécurité privée.**

	Nbre de défaillances par an pour le Code NAF 80	CA le plus important en défaillance	2 <sup>ème</sup> CA le plus important en défaillance	Entreprises défaillantes créées à l'année N ou N-1	Entreprises défaillantes créées à l'année N-2	Total défaillance à l'année N, N-1 et N-2	Entreprises défaillantes créées à l'année N ou N-1
				En valeur absolue			En pourcentage
2010	25	6,2	5,6	0	4	4	0%
2011	25	3,2	0,3	1	4	5	4%
2012	34	13	4,6	1	4	5	3%
2013	131	18,2	6,5	3	12	15	2%
2014	142	2,9	2,2	2	6	8	1%
2015	161	39,4	4,8	8	12	20	5%
2016	153	5,7	2,2	2	1	3	1%
2017	187	12,3	5,4	3	20	23	2%
2018	205	19,4	14,5	10	24	34	5%
2019	261	5,8	3,5	15	24	39	6%
2020	239	6,4	5	13	25	38	5%

Ainsi, le nombre annuel de défaillances d'entreprises ne cesse de s'accroître depuis 2010. Surtout, les défaillances s'observent de plus en plus pour des entreprises créées dans l'année ou les deux années précédant leur création.

Hormis les cas particuliers, ces défaillances d'entreprises tendent à se situer sous une barre de 6 millions d'euros de chiffres d'affaires.

Là encore, le secteur du travail temporaire fournit une base de comparaison, avec certes un nombre plus important de procédures collectives et dissolutions cumulées (au regard de la taille du secteur, cela s'expliquant), mais qui est sur une pente ascendante depuis 10 ans. Pour la première fois, en 2020, le nombre de défaillances entre les deux secteurs, sécurité privée et travail temporaire, est quasiment identique : 38 pour la sécurité privée et 41 pour le travail temporaire, le second étant près de trois fois plus important en chiffre d'affaires que le premier...

Années	Nombre de procédures collectives	Nombre de dissolutions	Total
2012	40	55	95
2013	38	53	91
2014	34	31	65
2015	26	38	64
2016	20	69	89
2017	17	23	40
2018	7	47	54
2019	18	38	56
2020	13	28	41

**En termes de comparaison européenne,** pouvant donner une image de la transformation souhaitée du secteur de la sécurité privée en France, le nombre de salariés par entreprises montre que la France se classe au 29<sup>ème</sup> rang pour la concentration du secteur et la taille des entreprises, loin derrière l'Italie, l'Espagne ou l'ensemble des voisins européens auprès duquel la France devrait être légitimement comparée.

Rang en Europe	Pays	Entreprises	Salariés	Nbre de salariés par entreprise
1	Portugal	92	37 104	403,30
2	Luxembourg	10	3 200	320,00
4	Malte	25	3 604	144,16
5	Belgique	150	18 000	120,00
6	Irlande	200	20 000	100,00
7	Lituanie	121	11 000	90,91
8	Serbie	291	26 000	89,35
9	Suède	250	20 000	80,00
10	Norvège	150	11 000	73,33
11	Bulgarie	1 867	123 000	65,88
12	Pologne	4 200	250 000	59,52
13	Roumanie	1 557	91 586	58,82
14	Royaume-Uni	4 200	231 680	55,16
15	Espagne	1 534	78 200	50,98
16	Italie	857	41 000	47,84
17	Estonie	290	13 234	45,63
18	Allemagne	5 500	246 903	44,89
19	Bosnie-Herzégovine	94	4 207	44,76
20	Slovénie	149	6 551	43,97
21	Lettonie	500	21 500	43,00
22	Croatie	356	14 538	40,84
23	Finlande	250	9 000	36,00
24	Autriche	390	12 259	31,43
25	Chypre	60	1 700	28,33
26	Suisse	818	20 000	24,45
27	Grèce	1 480	32 000	21,62
28	Macédoine	163	2 878	17,66
29	<b>France</b>	<b>11 976</b>	<b>183 116</b>	<b>15,29</b>
30	Hongrie	670	10 020	14,96
31	Pays-Bas	2 288	27 928	12,21
32	Danemark	470	5 000	10,64
33	Slovaquie	3 150	23 000	7,30
34	République tchèque	6 777	44 997	6,64

## 2 La mesure d'impact

L'impact des deux mesures proposées par le GES – garantie financière et limitation de la sous-traitance – se mesure en premier lieu à l'absence de mesures prises : le diagnostic précédent va se poursuivre et le secteur de la sécurité privée connaîtra davantage de défaillances, jusqu'à la sortie du marché des acteurs vertueux.

- Les marchés publics – 30% du chiffre d'affaires global – se retrouveront, en raison des délais de paiement et de la sélection des prestataires selon les règles du code des marchés publics, réalisés par les entreprises les moins fiables, les autres sortant de ces marchés.
- Le continuum de sécurité, qui nécessite pérennité et fiabilité, ne pourra être assuré, les entreprises ne trouvant plus le temps à divertir hors de leurs missions premières que sont la sauvegarde de leurs contrats, ou les autres étant constamment en changement.
- La sécurité des futurs grands événements sera soumise à un aléa économique puissant, n'apportant aucune garantie de disponibilité en termes d'effectifs et d'encadrement intermédiaire.

La crainte de déstructurer le marché actuel par le biais des deux mesures proposées est un non-sens, puisque le marché est déjà déstructuré.

Les fermetures d'entreprises ne sont pas une conséquence des mesures proposées, car elles existent déjà et surtout s'accroissent.

La crainte de pertes d'emploi est enfin, également, un non-sens. En effet, l'impact en terme d'emplois et de compétences serait à la fois neutre et bénéfique :

- Neutre, car les besoins et la demande de sécurité resteront, quand bien même la structuration de l'offre évoluerait. L'accord collectif de branche du 28 janvier 2011 relatif à la reprise du personnel oblige en outre une entreprise qui gagne un marché de reprendre les salariés de l'entreprise sortante, ce qui neutralise les effets de disparition d'une entreprise.
- Bénéfique : une concentration modérée dans le bas du spectre permettra aux structures moyennes de passer une masse critique afin de recruter davantage d'encadrants intermédiaires, tant dans les métiers supports que les métiers opérationnels. La qualité et le suivi de la prestation s'en trouveront améliorés.

Enfin, pour rappel, le secteur est en manque structurel actuellement de 15 à 20 000 agents. Précisément, les conditions de rémunérations dans un secteur sinistré n'incitent pas les salariés à venir ou rester dans le secteur.

**Concernant la sous-traitance**, elle s'établit actuellement à 13,7% du chiffre d'affaires global du secteur (9,4 Mdr€), contre 9,5%, par exemple, pour le secteur de la propreté (code NAF 81 - Propreté). Plus précisément :

- La sécurité physique (80.10z), i.e. surveillance humaine, a un taux de sous-traitance de 13,5% ;
- Les systèmes de sécurité (80.20z), i.e. télésurveillance se situe à 14,8%.

Ainsi, un taux de sous-traitance qui serait fixé à un maximum de 20% pour la sécurité physique, en considérant que la majorité des entreprises se situe en-deçà et que **la déstructuration du marché globale provient de celles qui réalisent davantage de sous-traitance**, est économiquement viable.

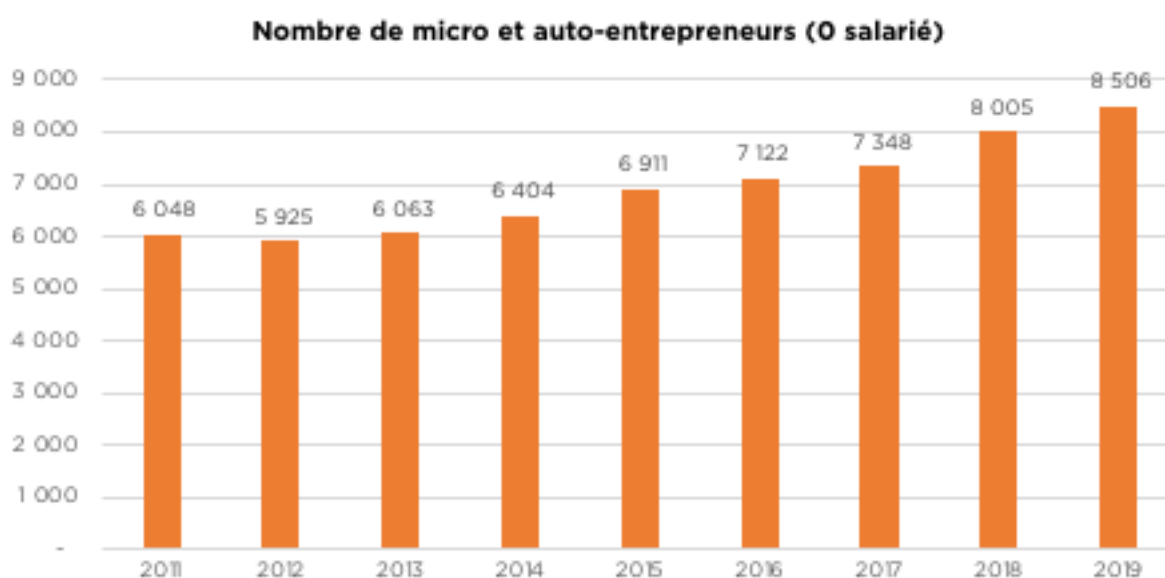
Pour la télésurveillance, le modèle économique pourrait favoriser un taux de sous-traitance à 50%, considérant leur recours légitime à davantage de sous-traitance pour des missions spécifiques (levée de doute sur site et mesures conservatoires).

Des taux annuels de sous-traitance sont d'ailleurs aisément contrôlables, par la simple lecture de la liasse fiscale : c'est là un avantage substantiel pour le contrôleur qu'est le CNAPS.

D'un point de vue économique, l'impact de la création de la garantie financière tout comme celui de la limitation de la sous-traitance sera visible sur les entreprises de petite taille et de taille intermédiaire, en faisant disparaître celles qui ne se créent que pour obtenir un seul ou quelques marchés, à des prix anormalement bas et prévoyant de ne pas être contrôlées avant de se mettre, le cas échéant, en liquidation au bout de 2 ou 3 années.

Les entreprises qui y gagneront seront donc celles de même taille, mais respectant les règles et les réglementations sociale, fiscale et professionnelle. Elles y gagneront par la sortie des acteurs, minoritaires mais déstructurants, du marché. Les marchés de la sécurité privée sont, très souvent de proximité : ce sont bien d'autres PME qui reprendront ces marchés.

Enfin, les donneurs d'ordre trouveront une plus grande stabilité et fiabilité chez les prestataires, en réduisant le risque lié à la défaillance d'une entreprise et en réduisant le coût de la recherche de nouveaux prestataires. Le taux de défaillance (tant radiations que défaillances, selon les données utilisées) se réduira effectivement, notamment pour les entreprises créées récemment, en raison de la vérification plus fine réalisée par le garant financier.





Cet effet sera bénéfique du point de vue des missions de sécurité privée, lesquelles nécessitent un encadrement et une traçabilité, ce que ne permet pas le régime de l'auto-entreprenariat. **Si le rythme moyen de croissance des autoentrepreneurs se poursuit ainsi, ce sont plus de 10 000 autoentrepreneurs qui seront en activité lors des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, soit d'un tiers à une moitié des effectifs prévisionnels pour cet événement...**

Le coût des mesures proposées pour les entreprises de sécurité elles-mêmes se mesure : le coût annuel de la garantie financière, i.e. les frais de délivrance, est évalué à près de 13 millions d'euros, à partir des données de l'Enquête annuelle de branche et de l'*Atlas En Toute Sécurité*. Il s'agit ici d'une évaluation à périmètre constant.

Répartition des entreprises par chiffre d'affaires annuel	Coût annuel de la garantie par catégorie d'entreprises	Coût annuel moyen de la garantie par entreprise
220 entreprises à plus de 1 millions d'€	1 186 740 €	5 394 €
3 250 entreprises à moins de 1 millions d'€	3 250 000 €	1 000 €
8 506 autoentrepreneurs	8 506 000 €	1 000 €
<b>11 976 entreprises en totalité</b>	<b>12 942 740 €</b>	<b>1 081 €</b>

Le coût annuel pour les entreprises de moins de 1 millions d'euros de chiffre d'affaires est de 1 000 euros, en considérant un plancher minimal de 100 000 euros de chiffre d'affaires garanti, et des frais d'audit annuel à 1 % du montant garanti.

Pour les pouvoirs publics, l'impact de ces mesures est bénéfique : hors cotisations sociales, il est ainsi patent que le taux de recouvrement des pénalités délivrées par le CNAPS est, comme le mentionne le rapport public 2018 de la Cour des Comptes, « *très parcellaire. [...] Il en résulte que, sur un montant de 7,7 M€ de sanctions financières prononcées entre 2012 et 2016, seuls 2,3 M€ ont été recouverts au cours de cette période, soit un taux de recouvrement inférieur à 30 %. L'effet dissuasif est donc très limité* ».

Bien que cotisations sociales non recouvrées en cas de liquidation et pénalités financières du CNAPS non recouverts ne soient pas du même domaine, il n'en demeure pas moins qu'une même logique de manque-à-gagner pour le contribuable existe.

Enfin, au-delà du recouvrement, les défaillances d'entreprises induisent enfin un mécanisme, coûteux, pour assurer le recouvrement des salaires et le reclassement des salariés, etc., autant d'éléments qu'il convient de réduire.

# L'achat en sécurité privée par grands secteurs

Estimations du GES à partir des données INSEE

	Pourcentage	Milliers d'euros
<b>Administrations publiques</b>	<b>26%</b>	<b>2 262 000</b>
<i>Administrations centrales et décentralisées</i>		783 000
<i>Collectivités territoriales</i>		870 000
<i>Etablissements publics et hôpitaux</i>		609 000
<b>Secteur tertiaire (hors transport aérien et terrestre)</b>	<b>18%</b>	<b>1 566 000</b>
<b>Industrie (y compris agriculture)</b>	<b>15%</b>	<b>1 305 000</b>
<b>Banques (i.e. transport de fonds)</b>	<b>9%</b>	<b>783 000</b>
<i>Transports de fonds</i>		720 000
<i>Autres activités de sécurité</i>		63 000
<b>Transports aériens et terrestres</b>	<b>8%</b>	<b>696 000</b>
<i>Transport aérien</i>		475 000
<i>Transport terrestre</i>		221 000
<b>Secteur événementiel, culturel et touristique</b>	<b>7%</b>	<b>609 000</b>
<i>Hôtellerie</i>		121 800
<i>Restauration</i>		182 700
<i>Événementiel permanent (parcs d'attraction, campings, etc.)</i>		121 800
<i>Événementiel occasionnel (stades, festivals, etc.)</i>		182 700
<b>Commerces et grande distribution</b>	<b>6%</b>	<b>522 000</b>
<i>Grande distribution</i>		391 500
<i>Petits commerces</i>		130 500
<b>Construction et BTP</b>	<b>5%</b>	<b>435 000</b>
<b>Particuliers</b>	<b>4%</b>	<b>348 000</b>
<b>Secteur privé de la santé</b>	<b>2%</b>	<b>174 000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>8 700 000</b>